

## La parole aux experts



Acteurs publics a créé le Club des territoires durables. Véritable laboratoire où s'analysent les initiatives d'aujourd'hui et les stratégies de demain, le Club est une base pour l'action.

Pour toute information sur le Club des territoires durables et ses activités, contactez Bastien Brunis au 01 46 29 29 24 ou par e-mail : [bbrunis@acteurspublics.com](mailto:bbrunis@acteurspublics.com)



Les membres du Club étaient réunis autour du député-maire de Grenoble, Michel Destot, le 29 février.

VINCENT BAILLAIS

## Les grandes villes, promesse de développement du pays

Le président de l'Association des maires des grandes villes de France, Michel Destot, appelle les élus à dépasser l'ère de la décentralisation en entrant dans celle de la territorialisation.

Pour le député-maire de Grenoble et président de l'Association des maires des grandes villes de France, le concept de territoire durable pose deux questions. D'abord, celle du territoire dans lequel les grandes villes concentrent de forts enjeux. « Nous ne sommes plus à l'ère de la décentralisation, mais à celle de la territorialisation », explique Michel Destot. Il ne s'agit pas simplement de la question de la répartition des compétences, « mais d'une promesse de développement du pays à travers ses potentiels et ses atouts ». Un phénomène mondial est à prendre en compte, « celui de l'urbain, lieu privilégié d'échanges ». Avec, précise-t-il, cette chance unique en France d'avoir des villes à taille humaine, « qui permet d'y préserver une réelle qualité de vie ». Les villes concentrent la matière

grise favorisant l'émergence d'expérimentations locales « qu'il serait utile de développer au niveau national ».

### INNOVATION

L'autre question posée est celle du caractère durable. Au premier plan duquel Michel Destot inscrit l'innovation « inévitablement enrichie par l'environnement social dans lequel elle émerge ». « Marquée par le centralisme jacobin et ses montages technocratiques », l'élue estime que la France n'a pas été capable de promouvoir cette innovation, « maillon faible de l'activité industrielle du pays ». En tant que maire de Grenoble, il considère qu'il ne s'agit pas tant de mettre en place une nouvelle politique économique et industrielle que « d'œuvrer dès aujourd'hui à la mise en place d'un accord sur la répartition des compétences ».

Pour Michel Destot, « l'État doit jouer un rôle de stratégie dans le contexte européen et international avec nos grands champions entrepreneurs. Les régions doivent naturellement travailler avec les PME et les grands pôles urbains accompagner les ETI [entreprises de taille intermédiaire, ndlr]. Une organisation qui offrirait une meilleure régulation ».

« Les villes qui vont réussir leur développement sont celles qui possèdent tous les ingrédients quant à la qualité de vie, à l'éducation et au bien-être social », ajoute le président de l'Association des maires des grandes villes de France. Ce qui est le plus précieux, « ce n'est pas le coffre-fort détenu en banque par une famille, mais les enfants et la chance qu'on peut leur donner ». C'est là que se joue réellement l'attractivité d'une ville cosmopolite, souligne le député-maire de Grenoble. ●

## Pour un nouvel élan du Grenelle de l'environnement

Saisi par le gouvernement pour réaliser un bilan du Grenelle de l'environnement, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est tout particulièrement intéressé à la gouvernance inédite mise en œuvre à l'occasion de ce processus.

Même si l'État a repris peu à peu une place prépondérante, le fonctionnement en collèges a permis de véritables échanges et la construction de compromis. Mais une telle démarche aurait demandé la mise en cohérence avec l'existant et sans doute une plus grande prise en compte des compétences reconnues aux collectivités locales, déjà très engagées, dans leur grande

tant le changement climatique et préservant la biodiversité. L'avis propose donc de miser sur les jeunes générations, d'encourager l'éducation et la formation au développement durable dès la petite enfance, à l'école et tout au long du parcours scolaire avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets éducatifs. Dans le supérieur, la prise en compte du développement durable

« Réorienter les aides publiques vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. »

Pierrette Crosemarie,  
CESE

majorité, dans des démarches de développement durable. L'avis du CESE fait le constat que le processus du Grenelle s'est peu à peu essouffé et qu'un certain nombre d'engagements emblématiques ont été remis en cause. Pour autant, l'essentiel des propositions du Conseil porte sur les conditions d'un nouvel élan partant des acquis du Grenelle qui ouvre sur un modèle de développement durable, reposant sur une économie moins carbonée, limi-

doit concerner tous les cursus, toutes les écoles, tous les organismes de formation et se poursuivre en formation continue dans la sphère professionnelle. Si la gouvernance au niveau national mérite d'être améliorée et structurée, au niveau territorial, le CESE milite pour un rôle accru des CESER, expression de la société civile. En effet, dans la suite des tables rondes nationales, le Grenelle en région a donné lieu à de nombreuses réunions d'instances consulta-



LUDOVIC/REA

Pour relancer la dynamique du « Grenelle », le CESE mise notamment sur les jeunes générations.

tives à géométrie et à horizon temporel variables selon les sujets, conduisant à une certaine confusion et à une réelle complexité pour les acteurs. Il importe donc de simplifier, de décloisonner et de mieux organiser les instances consultatives. Constatant que les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable des territoires, une fois adoptés, ne sont ni prescriptifs ni opposables, le CESE propose qu'une telle évolution législative soit étudiée. De façon générale, l'avis comporte des propositions pour mieux intégrer les objectifs environnementaux dans la production, la consommation et le comportement de tous les acteurs, ce que nombre de collectivités s'efforcent aujourd'hui de réaliser au quotidien, que ce soit dans les choix énergétiques, les politiques d'urbanisme, le soutien à des modes de production agricole durables ou l'information des populations. Le CESE n'occulte pas la question des choix financiers. Il propose de réorienter les prélèvements et les aides publiques vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et de réexaminer la fiscalité environnementale fran-

çaise, énergie comprise, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble, liant efficacité économique, justice fiscale et prise en compte de l'urgence écologique. Il ne s'interdit pas de rechercher des financements innovants. ●

**Pierrette Crosemarie**, inspectrice principale des douanes, membre de la section de l'environnement, membre de la commission temporaire sur le Grenelle de l'environnement et membre suppléante de la délégation à l'outre-mer du CESE  
pierrette.crosemarie@lecese.fr

## Les prochains déjeuners du Club

Le 17 avril, les membres du Club se retrouveront autour de **François Loos**,



CE

président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), ancien ministre délégué au Commerce extérieur, ancien ministre délégué à l'Industrie.